

P. Marie Dominique PHILIPPE

Cours de Logique

Université de Fribourg

1961

TABLE DES MATIERES

2^{ème} partie : Logique de l'attribution

INTRODUCTION	1
A. La division	1
I. Topique historique	1
a. Platon	1
b. Aristote	
c. Saint Thomas	1
d. Port-Royal	2
e. Goblot	
I. Qu'est-ce que la division ?	2
II. Exigence d'une bonne division	3
III. Diverses espèces de division	4
IV. Règles de division	6
B. La définition	8
I. Topique historique	8
a. Socrate et Platon	8
b. Aristote	8
c. Saint Thomas	8
d. Goblot	8
II. Qu'est-ce que la définition ?	9
III. La définition relève formellement de la première opération	10
IV. Conditions pour une bonne définition	11
V. Diverses espèces de définitions	13
a. la définition nominale	13
b. la définition réelle : descriptive, causale, quidditative, analogique	13
C. Les catégories	16
I. Catégories et prédicables	16
II. Signification des catégories	17
III. Les catégories d'Aristote et de Kant	21
IV. Les transcendants	23
▲	
Chap. 1 : Nature de la deuxième opération au point de vue philosophique	26
I. L'objet propre de la deuxième opération	28
II. Caractères propres de cette seconde opération	29
III. Extension de la seconde opération	31
Chap. 2 : Le fruit immanent de la deuxième opération : Un verbe complexe qui s'achève en une énonciation	32
I. Deux états de l'oratio : l'une imparfaite, l'autre parfaite	33
II. La principale espèce du discours est l'énonciation	34
III. Division des énonciations	35
a) La première division	36
b) La deuxième division	37
c) La troisième division	38
d) La quatrième division	40
Chap. 3 : Éléments de l'énonciation : le nom et le verbe	41
Chap. 4 : L'être de raison de la seconde opération : l'attribution (praedicatio)	45

COURS DE LOGIQUE

du R.P. PHILIPPE

Deuxième partie

LA DIVISION

Le problème des prédicables implique la division. Le genre actué par la différence spécifique est divisé. La division est une manière d'actuer, de déterminer, ce qui implique une potentialité.

La division peut nous faire découvrir un aspect très fondamental de la vie de l'intelligence puisque de fait, elle est très utilisée par Platon - n'est-elle pas l'âme de toute méthode dialectique- et elle est utilisée par Aristote d'une manière, du reste, assez différente. Pour être commune aux deux, au delà de leur diversité, cela manifeste son caractère très fondamental. On peut dire également qu'on la retrouve chez Hegel et chez les existentialistes. Toute philosophie se sert de la division.

Topique historique

Platon est le père de la division comme méthode de science car la division fait partie intégrante de la méthode dialectique. Elle prend chez lui des significations diverses. Voir le Sophiste (253, c, d), la Politique (285, a, b, 287c), enfin Phèdre et Lois (963a, 964a, 965a, 966a) et les Notes de L. Robin p. CLVII de Phèdre ed. Belles Lettres.

V. Goldsmith "Les Dialogues de Platon - Structure et méthode dialectique". Il distingue, la division par dérivation (cf Phèdre), la division comme procédé de combat (cf Gorgias), la division comme procédé de recherche (cf Sophiste)

Aristote n'accepte pas la méthode platonicienne de la division et la critique. Premiers Analytiques (I, 31, 46 a 31) - Seconds Analytiques (II, 5, 91 b 16), Meta. et surtout Parties des Animaux (I, ch. 2, 642b5)

Méthode trop logique pour Aristote, pour lui la division va avoir diverses significations (voir Bonitz)

- 1.- partager le tout en parties
- 2.- distinguer un genre en ses espèces
- 3.- disjoindre le prédicat du sujet de la proposition négative. La négation est une division.

- distinguer un principe d'un autre principe, une cause propre d'une autre cause propre, par induction.

- distinguer ce qui est premier de ce qui est second - au

niveau du devenir, de l'être, du bien, du vrai.

S. Thomas commentaire des Iers Ana. I,3I, 46a3I
des 2èmes Ana.II, I3,96b I5, 25 et

5, 9I b I2

commentaire Met. 2, I2 I036 b 27

Met. IV, lec. 3 (66)

Met. X, lec. 4 (I990-97)

Met. II, lec. 4 (324)

I a q.30 a 3 - I.II q. 95,a4, q.I8,a.7

q.6I,aI,I

Logique de Port-Royal p.II7. Division, partage d'un tout en ce qu'il contient.

Division et classification Aujourd'hui, en logique, on parle de classification. On dira que la définition suppose la classification des genres supérieurs et appelle la classification des espèces inférieurs. Voir Goblot, traité de logique p.I43. Les règles de la planification qui sont de fait des règles de la division.

Qu'est ce que la division?

N.B. La division se rattache au problème métaphysique de l'un et du multiple, car le multiple est ce qui a été divisé, tandis que l'un est ce qui n'est pas divisé. La division est alors considérée comme un problème philosophique, tandis que la division comme problème logique est considérée comme un modus sciendi (c'est une intention seconde) en vue d'arriver à des notions indivisibles.

La division est un procédé de la raison. Seule, notre raison divise, nos sens et notre imagination ne le font pas. Connaissance synthétique globale ou partielle. La raison veut analyser et pour cela divise, elle cherche à définir et pour cela divise. Ce procédé consiste à distinguer et à séparer d'un certain "tout" ses parties, ses membres organiques. Diviser n'est pas seulement couper, tailler ou arracher, c'est séparer en ordonnant. La scolastique dira oratio distribuens per partes, séparant à droite et à gauche ce qui demande de l'être objectivement. On divise un

terme en ses significations variées et on ordonne ses significations. La division suppose toujours un certain "tout"!

Son but n'est pas de prouver mais de supprimer par la distribution, la confusion, celle qui est impliquée dans le "tout", en raison même de sa potentialité, pour manifester par la séparation des diverses parties - en les distribuant de droite et de gauche toutes ses déterminations possibles. Plus profondément, la division cherche à manifester ce qui est essentiel en le séparant de tout ce qui lui est ajouté accidentellement. Car, ce qui est essentiel étant pour nous saisi par l'accidentel, toujours l'essentiel demeure lié à l'accidentel. C'est pourquoi, il demeure confus et vague et réclame la division. Par là on comprend comment la division est ordonnée à exprimer de la manière la plus explicite, la définition de la quiddité de telle réalité complexe.

On comprend alors, aussi, sa nécessité, étant donné notre manière de connaître. Une intelligence intuitive n'en aurait pas besoin. On comprend aussi, comment elle se rattache en premier lieu à la logique de l'universel puisque l'universel est un tout, et qu'il est en premier un tout potentiel : le genre = tout en exigeant et en impliquant des négations. En elle-même, elle se contente de distinguer, d'opposer des éléments plus ou moins simples.

N.B. Il faut bien voir la différence entre diviser et nier. Celui-ci relève de la deuxième opération et implique comparaison et une affirmation d'une division dans l'être = nier manifeste une division réelle, existentielle. Diviser n'implique que une séparation formelle.

Exigences d'une bonne division

Il faut que :

1.- chaque membre soit inférieur au divisé (car le tout est plus grand que les parties)

2.- tous les membres qui divisent doivent être adéquats au tout. (la somme des parties doit être égale au tout) La division doit être exhaustive. (logique de Port-Royal p.178)

3.- les membres divisant doivent avoir entre eux une opposition au moins formelle. Car l'opposition formelle permet la dis-

inction formelle ; sans opposition aucune distinction possible, la division serait purement matérielle ou quantitative. (l'opposition de contradiction - rationnel, irrationnel - suffit-elle? La contradiction n'est-elle pas au-delà du genre et du "tout"? En réalité, dans la division, le membre négatif n'est pas pris d'une manière absolue mais plutôt comme opposé, un élément du tout divisé. Donc une telle division n'a que l'apparence de la contradiction). Certains disent qu'il faut que la division se fasse seulement entre "deux" membres divisant immédiatement le tout

Il est vrai que toute division peut se ramener à "deux" membres opposés d'une manière contradictoire, mais ce n'est pas toujours nécessaire pour la valeur de la division. Un genre peut être divisé par des espèces qui lui sont immédiatement et également soumises.

4.- Enfin, il faut respecter un certain ordre. Par exemple : diviser la substance en homme, ange, plante ne peut être exact, mais en spirituelle et corporelle, en vivante et non-vivante.

Diverses espèces de division

I.- Autant il y a de "tout", autant il y aura de division ; autant il y a de modalités de potentialité, autant il y aura de divisions. Or il y a le tout essentiel, le tout intégral, le tout universel, le tout potentiel. Donc quatre types de divisions. (Ceci se prend du fondement)

2.- Deux manières de diviser, d'une manière essentielle, d'une manière accidentelle. (Ceci se prend de la manière de diviser.) Les divisions accidentelles peuvent être multipliées à l'infini, mais on peut les ramener à trois types essentiels :

- division du sujet par les accidents (animaux en blancs, noirs)
- division des accidents par le sujet
- division des accidents par les accidents

Les divisions essentielles peuvent encore se distinguer :

- en nominale : par la parole, le nom
- en réelle : celle qui regarde la réalité

a) Le tout est divisé en parties intégrantes soit purement quantitatives, soit organiques (par ex le corps humain en pieds,

tête, main...)

b) Le tout est divisé en parties essentielles, les parties constitutives (par ex l'homme en âme, corps - En scolastique, on distingue le tout essentiel physique et le tout essentiel métaphysique dont les parties sont le genre et la différence spécifique. Mais ce dernier tout, n'est pas un tout au sens fort, car ses parties sont ordonnées entre elles dans un ordre de puissance à acte, et constituent un unum par se. C'est pourquoi, ce tout n'est pas formellement divisible. C'est une division analogique).

c) Le tout est divisé en parties subjectives. Par exemple, le tout générique est divisé en espèces. Il s'agit alors du tout selon l'attribution (le genre est attribué à ces espèces, qui le divisent) Ceci est propre à ce tout et à ses parties qui toutes possèdent la raison de tout. C'est pourquoi l'attribution est possible. Mais, il peut y avoir aussi le tout selon la puissance (division du tout potestatif, diviser selon ses "vertus") Par exemple l'âme est divisée en âme intellectuelle et âme appetitive.... la prudence en celle qui juge et celle qui conseille, celle qui impère. C'est la division qui peut se réaliser soit auprès des fonctions particulières, soit auprès des offices, soit auprès des degrés.

Comme il y a un universel analogique, il y aura une division spéciale à son égard, qu'on pourrait dire analogique. Le tout analogique est divisé par des "mod s" et non par des différences. Les membres divisés sont bien divisés car ils sont divers d'une manière absolue. Mais cette division se fait comme spontanément, de l'intérieur. Par exemple, l'être se divise en substance et accident, en acte et en puissance.

Toutes ces divisions intéressent le logicien, en ce sens qu'en toutes il peut considérer le mode spécial par lequel l'intelligence intervient pour considérer la réalité. Mais évidemment, si nous considérons leur matière propre, la matière en laquelle la division s'exerce, alors elles n'intéressent pas toutes le logicien - mais seulement le tout universel, la division du tout en ses parties subjectives selon l'attribution.

Regles de la division

Elles se prennent à partir des exigences de la division exacte.

1.- Le divisé et les parties de la division sont convertibles, l'un étant affirmé, l'autre l'est aussi.

2.- On peut conclure à partir du tout divisé avec la négation d'un des membres, la position du membre opposé. (par ex. le cheval est animal, et non rationnel, il est irrationnel)

3.- Quand les membres sont réellement opposés, on peut passer de la position d'un membre à la négation de l'autre puisque les opposés ne peuvent être "simul"

Application à propos de la division de l'universel, des divers prédicables, ainsi que de la division du signe. Il semble qu'il serait mieux de regarder la division de telle manière :

A accidentel (sophistique)

1.- l'universel univoque

B essentiel - genre/différence
- espèce/proprie
- nominal

A métaphorique (rhétorique)

2.- l'universel analogique

B proprie a) au niveau des principes propres
b) au niveau des propriétés

a) au niveau des principes propres

en Métaphysique
(ce qui est)

- substance
- accident

- acte
- puissance

en Philosophie du vivant
(le vivant)

- âme
- corps

en Philosophie de la nature
(l'être mobile)

- forme
matière

en Philosophie humaine, Ethique

- volotaire (amitié)
involontaire

b) au niveau des propriétés

en Métaphysique

- un
multiple

en Philosophie du vivant

- invorruptible
corruptible

en Philosophie de la nature

- l'instant
le temps

en Philosophie humaine

- libre
non-libre (violent)

LA DEFINITION

La division est en vue de la définition. La définition est un problème logique extrêmement important qui nous révèle combien notre intelligence a besoin de voir clair et d'aller le plus loins possible dans la clarté. Elle nous montre aussi l'appétit de notre intelligence pour le nécessaire: atteindre quelque chose qui soit au delà du fluxus et de la contingence. Le mot définition vient de limite, de terme, et exprime ce qui est défini, déterminé dans la réalité.

Topique historique

Socrate, Platon voir Goldsmith, pp51-63, Laches 192b 9c

Aristote: Top. I,4, 101, b I, 5, 101, b39- 102 a 2 9

I, 6, 103, a IV, 6, 143b 9

VI, 4, 141 b 22.26 VII, 5, 154 a 31

Post.An. II, 3, 96 b 32

I, 2, 72 a 20

II, 3, 90 a 96

St. Thomas: I Sent, d.33, I, I adl.

I Per. Her. leç.8 n.8

Post. A. II, leç.2, n.12 leç.5 n.8

Aujourd'hui, la définition est précisée d'une manière un peu différente. Goblot affirme: la définition est un jugement qui a pour sujet et pour attribut deux concepts équivalents, c'est à dire ayant le même jugement virtuel. (cf. Traité de Logique, p, 117). Toute équation est une définition. Aucune définition de la force n'est aussi claire et précise que la formule $f=mg$. Sa fonction est de substituer un concept clair à un concept obscur. (p.122). Il distingue la définition caractéristique dont la qualité propre doit être la clarté, la définition nominale, la définition réelle et la définition essentielle.

Ce qu'est la définition

Notre intelligence a besoin de dire, de dévoiler, de manifester ce qu'elle connaît puisque, ce qu'elle a atteint d'une manière analytique, il faut qu'elle en fasse la synthèse. C'est pour cela qu'elle doit définir. La définition n'est pas une nouvelle réalité atteinte, mais une nouvelle manière d'atteindre ce qui est connu, de rassembler les miettes et d'en faire un "pain". L'aspect artistique de la définition est visible, on refait, on manifeste, on dévoile.

Donc la définition suppose des éléments divers épars et elle cherche à les rassembler d'une manière organique. Nous sommes bien en présence d'oeuvre de l'intelligence : elle réalise une définition. Celle-ci est bien quelque chose que l'intelligence connaît directement. C'est une idea.

Ne connaissant pas intuitivement, elle a besoin de remédier à cette faiblesse congénitale en réunissant, en rassemblant les éléments connus pour former le tout - mouvement inverse de la division. Le "logos opismos" est un discours qui définit.

Voilà la manière très pauvre de posséder la réalité. Au lieu de la saisir intuitivement et de la contempler directement telle qu'elle est dans son état existentiel, pour la connaître, nous devons reconstruire en nous en la définissant. Au lieu de pénétrer dans ce qu'est la réalité, on la mesure en l'enveloppant. C'est pourquoi le danger le plus grand est de croire qu'on connaît une réalité lorsqu'on ne fait que construire sa définition.

La définition nous montre aussi l'aspect possessif de l'intelligence et son aspect conservateur. C'est son attitude classique, elle veut ordonner. C'est un moment indispensable de la vie de l'intelligence, mais si ce moment devient une fin cela peut être terrible. L'intelligence définit au lieu de

contempler.

La scolastique précise que la définition est l'oratio exponens naturam rei (oratio alicujus ignoti manifestativa). Lorsqu'on dit l'homme est animal raisonnable, on explicite par là, la nature de l'homme - ce qui n'est pas exposé par le seul terme : "homme", la seule dictio ne peut être une modus sciendi. C'est donc bien un modus sciendi qui manifeste quelque chose d'inconnu. Animal est plus connu que homme. Donc on peut s'en servir (vouloir transformer cette définition classique de cette manière : parmi les animaux, le raisonnable) pour manifester ce qu'est l'homme. Si nous avons l'intuition de l'homme un tel procédé serait condamnable. Dans une philosophie idéaliste subjective, on voit comment une telle définition ne peut être acceptée. Car elle présuppose que la connaissance du genre est antérieure à la connaissance de l'espèce. Elle ne prouve pas, n'affirme rien mais expose, manifeste, notifie.

La définition relève formellement de la première opération

Certes la définition réelle suppose la connaissance expérimentale de l'existence de la réalité définie et exige de nombreux jugements (la définition peut être aussi la médium de la démonstration mais jamais la conclusion d'une vraie démonstration - Voir Post. An. II, 4. Sedist. 9 q. I, a.I, adl.) Du Point de vue psychologique, si on ne regarde que le point de vue de l'exercice de nos actes, on comprend comment on arrivera à dire que la définition est un jugement.

Mais en elle même, la définition demeure dans la ligne de la première opération, car elle ne regarde que la quiddité (le quid est et non le quia est.)

Evidemment lorsqu'on dit : l'homme est animal raisonnable il y a là un jugement ; mais la définition en elle même n'est qu'animal-raisonnable, en tant que ces deux termes unis expriment la nature de l'homme.

De plus elle est indivisible et indémontrable. Les définitions ne sont-elles pas comme les nombres ? N'est-ce pas le signe de sa parenté radicale avec la première opération ?

Cependant, comprenons bien que la définition expose en délimitant, en manifestant les limites de la nature définie, en précisant à quel genre celle-ci appartient, de quelle famille de réalité elle relève, et en quoi elle s'en distingue - ce qui lui est propre. Par le fait même, elle a des parties distinctes et ordonnées. Elle est donc complexe. Par une de ses parties, le genre, elle est plus universelle que le défini et elle demeure indéterminée. Par l'autre de ses parties, le propre, ou la différence spécifique, elle tend à être convertible avec le défini, mais elle ne fait qu'y tendre (étant donné que nous n'atteignons jamais la différence spécifique.)

Malgré ces parties et cette composition, elle demeure indivisible puisque ces parties sont entre elles dans une relation de puissance à acte - elles peuvent donc s'unir directement immédiatement, sans aucun moyen terme (voir St. Thomas, Per Her. I leç. 8 n.II ; Post An. II leç. & n.8 ; Post An.II lec. 18n.7 ; III de Coelo, lec. __, n 5I20)

Conditions pour une bonne définition

1.- Elle doit s'élaborer par genre et différence spécifique ou du moins par quelque chose qui tient lieu du genre et de la différence spécifique ; C'est à dire que pour définir valablement une nature, il faut la mesurer ou l'envelopper par ce qui est le plus commun, et le distinguer en l'actuant par quelque chose de plus précis et de plus déterminé.

2.- Elle doit par elle même exprimer d'une manière plus claire que le défini puisque précisément son rôle est de manifester la nature du défini. C'est pourquoi jamais le défini ne doit entrer comme élément de la définition - Celle-ci ne pourrait plus jouer son rôle propre.

3.- Elle doit tendre à exprimer le défini d'une manière adéquate, sans excès ni défaut, sans redondance ni diminution. Si, en effet, elle avait quelque chose de plus que le défini, ou quelque chose de moins, elle n'expliquerait plus parfaitement sa nature. Elle lui attribuerait quelque chose qu'elle n'a pas ou lui enleverait quelque chose qu'elle a. C'est pourquoi il faut dire que la définition doit convenir à tout le défini et au seul défini.

Notons qu'on dit d'une définition qu'elle est bonne ou mauvaise, mais on ne peut dire qu'elle est vraie ou fausse. La définition est dite bonne en tant qu'elle manifeste ce qui est ignoré, grâce à une explication proportionnée à ce qui est manifesté. (voir I q.I7, a.3 ; VI, Met. lec.4 I237). Ce n'est que d'une manière accidentelle qu'on dira que la définition est vraie ou fausse. Si par exemple l'intelligence attribue la définition de l'un à l'autre, il y a alors une définition fautive en raison de l'application ; ou si dans la composition des parties il y a quelque chose de défectueux = si l'intelligence unit des parties qui ne peuvent l'être. La définition dans ce cas est mauvaise.

Le défini : c'est la nature, la quiddité de la réalité. Précisons ce qui est exigé pour que quelque chose puisse être défini ou définissable - quelles sont les conditions du défini

a) qu'il soit un "unum per se". Si une réalité est un tissu de relations, elle est essentiellement multiple, et l'intelligence ne peut donc la définir. Si elle la définit, elle ramène à l'unité ce qui ne peut pas l'être, en vérité. Mais ceci n'empêche pas que plusieurs éléments, plusieurs principes puissent concourir à former l'unité essentielle de cette réalité. Une forme accidentelle ne peut se définir, que dans son ordre avec son sujet. Cet ordre est essentiel à la forme accidentelle, il ne nuit donc pas à son unité puisqu'au contraire il la constitue.

b) qu'il possède une certaine aptitude à être universel. Le singulier comme tel, ne peut être défini, car il ne peut être circonscrit (Dieu ne peut l'être puisqu'il est ce qui

est la plus singulier). Semble la quiddité est définissable.

c) qu'il soit capable d'être contenu sous un genre. Les genres premiers comme tels ne sont pas définissables, mais ils sont les éléments premiers de toute définition.

Voilà les deux extrêmes qui échappent à toute définition : les singuliers dans l'exercice de leur singularité et les genres suprêmes, et qui montrent bien les limites de la définition. Tout n'est pas définissable. On ne peut exiger une définition de tout. (la scolastique distingue le défini éloigné et prochain. Le défini prochain c'est soit le nom ou le terme signifiant la réalité définie, soit la quiddité qui est manifestée par la définition. Le défini éloigné c'est la réalité elle-même, signifiée, en définitive, les individus où se trouve la nature définie. Eloigné veut alors dire médiat - ce qui est défini par l'intermédiaire de.)

Diverses espèces de définition

(A propos de ces divers types de définition, il serait intéressant de voir comment s'exerce la division : la première division se fait entre nom et Res ; la seconde entre descriptive, causale, quidditative.)

La définition nominale: celle qui exprime la signification du nom - ce qui se fait par l'etymologie en recherchant la racine première du mot, et les divers éléments du mot, ce qui se fait aussi, par la simple dénomination.

p.ex.: définir le blanc : celui qui a la blancheur, est une définition nominale.

La définition réelle: celle qui exprime et explique la nature de la réalité. Définir le blanc comme objet de la vue, ce qui spécifie telle vision, ce n'est plus une définition nominale mais réelle.

La définition réelle est:

- soit déscriptive: celle qui se fait par les accidents propres, caractéristiques. On manifeste le caractère propre

d'une chose en précisant sa "figura" (celle-ci est l'accidentelle la plus caractéristique), en déterminant telle de ses fonctions ou ses parties organiques. Ce type de définition est le plus employé, le plus utilisé ; Elle sert de jalon en vue de la définition causale et quidditative.

- soit causale : celle qui se fait par les causes extrinsèques, efficients, finales, exemplaires. Par exemple : on définit l'homme comme ayant une âme créée par Dieu, capable de béatitude ; on définit tel objet d'art par son style, tel outil par son efficacité et ses résultats. Cet type de définition demeure encore extérieur, mais il touche à ce qu'il y a d'essentiel. Dans une philosophie existentialiste, c'est ce type de définition qui apparaît comme le plus parfait de tous les types.

- soit quidditative: celle qui explique une réalité soit par ses éléments essentiels, soit par ses prédicats essentiels. Et puisque les éléments essentiels peuvent être considérés sous des aspects différents (physique, métaphysique, philosophie du vivant) on peut considérer comme élément essentiel soit la matière et la forme, soit l'âme et le corps. Il y aura donc diverses définitions quidditatives : celle qui se fait par la matière et la forme, par le principe immanent qui constitue telle réalité existante, celle qui se fait par le genre et la différence spécifique (la scolastique a appelé cette dernière, métaphysique, parce que, elle fixait un être dans une certaine hiérarchie, On voit le danger d'une telle appellation - cf. Met. VI, leçon I, II57 - II64).

Il faudrait peut être mieux, à propos de la définition essentielle distinguer de cette manière :

définition essentielle: univoque: par genre et différence spécifique

analogique: par les principes propres, immanents, ceux qui relèvent des causes matérielles et formelles = au niveau du mouvement, de la vie, de l'être - pour bien préciser le caractère particulier de ces définitions philosophiques, qui ne sont plus la définition logique parfaite, mais qui expriment quelque chose de plus profond.

N.B. La définition, comme la division, suppose deux principes : celui de non contradiction, qui manifeste la diversité des étants, et celui de non-regression à l'infini, qui permet leur ordre. Ces deux principes sont ceux de l'être limité et multiple ; ils se retrouvent en Critique et en Logique.

Si la définition joue un rôle si important dans notre vie intellectuelle, si elle clôt une recherche et en ouvre une autre, si elle n'est pas un terme au sens absolu, ceci montre bien le rôle et la place de la première opération dans notre vie intellectuelle.

N.B. A la suite des Catégories, Aristote situe les opposés, les oppositions (cf. Catégories ch. 10, II b 15) L'opposition d'un terme à l'autre se dit de quatre façons :

- = il y a l'opposition des relatifs
- celle des contraires
- celle de la privation à la possession
- celle de l'affirmation à la négation.

L'opposition des relatifs c'est celle dont tout l'être consiste à être dit de leur opposé - le double est dit double d'une autre chose. L'opposition des contraires est toute différente ; dans certains cas il y a une intermédiaire entre eux dans d'autres cas il n'y en a pas. Quant à la privation et à la possession, elles regardent le même sujet. La privation est attribuée à tout sujet apte à recevoir ; la possession, quand cette possession est nullement présente dans les parties du sujet à qui elle appartient naturellement et au temps où elle doit s'y trouver. Quant à l'opposition comme affirmation et négation, il faut de toute nécessité que toujours un opposé soit vrai et l'autre faux.

LES CATEGORIES

Les catégories d'Aristote ont joué un rôle très important dans l'histoire de la philosophie, Il est nécessaire de préciser le lien qui existe entre les prédictables et les catégories, ensuite de les analyser et de montrer à quoi elles servent, pour mieux saisir les différences des catégories d'Aristote et celles de Kant.

I.- Catégories et prédicables

Sans traiter ici du problème historique, regardons les différences qui existent entre les prédicables, tels que nous avons essayé de les définir et les catégories. Les prédicables expriment les diverses modalités irréductibles de l'universel considéré en lui-même, indépendamment de la nature en laquelle il se fonde ; tandis que les catégories expriment les diverses modalités irréductibles des termes "non-composé", attribuables immédiatement à tel sujet. Il ne s'agit pas de préciser exclusivement l'universel dans sa pureté formelle d'universel, mais de déterminer ses diverses applications irréductibles. L'universel fondamental étant le genre, il s'agit donc avant tout de monter les divers genres suprêmes, ceux auxquels tous les autres se ramènent. Pour cela, il faut considérer les déterminations premières capables de fonder le type d'universel qu'est le genre. Au lieu de ne considérer que l'universel dans sa formalité pure d'universel comme pour les prédicables, on met ici en pleine lumière le fondement propre de tel universel, et c'est en raison même de la diversité de ces fondements qu'on précise diverses catégories.

Avec les catégories, nous ne sommes donc plus en pure logique formelle, puisque c'est le fondement propre de l'universel qui est explicité et manifesté. On peut donc dire que les catégories, de ce point de vue, ne sont plus de la pure logique formelle, c'est déjà une application, un usage de la logique formelle, et cet usage fait appel à l'élaboration philosophique.

Ne disons pas comme on a pu le dire, que les catégories c'est la logique de la grammaire, ou une grammaire de la logique, c'est à dire que cette étude ne dépend que de la logique et du langage sans aucune intervention de la philosophie. La logique n'est-elle pas liée au langage par la philosophie? Est-elle directement reliée au langage? Le langage est relié à la pensée, comme la logique. C'est la pensée qui relie langage et logique. Et pour que la logique puisse être une réflexion scientifique et artistique, elle exige une connaissance philosophique. Du reste, il suffit d'analyser les Catégories d'Aristote pour s'apercevoir qu'il ne s'agit pas d'une logique de la grammaire mais bien d'une logique de notre manière d'atteindre la réalité physique.

D'autre part, ne tombons pas dans l'autre extrême et ne faisons pas des Catégories un livre de philosophie première (métaphysique), Les Catégories ne sont pas une étude directe de l'être. Bien qu'elles se fondent sur les déterminations particulières de l'être - ses modes particuliers- elles demeurent des attributions, ayant un mode universel. Elles font partie de la logique et non de la métaphysique. On voit tout de suite les confusions qui ont été faites dès qu'on a considéré les catégories comme une partie de la métaphysique.

2.- Signification des catégories

Aristote souligne que les catégories ont une signification non-composée, et c'est pourquoi, en elles-mêmes et par elles-mêmes, elles n'affirment rien et ne nient rien. De ce point de vue précis, elles demeurent bien dans la logique de la première opération de l'intelligence. Ces catégories signifient: la substance, la quantité, la qualité, la relation, le lieu, le temps, la position, l'action, et, la passion.

Et Aristote précise ensuite: "La substance au sens le plus fondamental, premier, principal, c'est ce qui est dit ni selon un sujet et qui n'est pas dans un sujet - comme un certain homme." (Cat. 2 a 10 sq.) Les substances secondes sont dites les espèces en les quelles les substances dites en premier lieu,

existent, Les substances secondes sont dites aussi en genre de ces espèces, comme un certain homme est contenu dans l'espèce homme et dans le genre de cette espèce animal. Celles-ci sont donc dites substances secondes comme homme et animal;"

Voilà ce qui caractérise cette première catégorie "substance", c'est qu'elle est dite de deux manières : l'une radicale, qui est la substance individuelle au delà de tout autre sujet, tandis que la seconde est la substance-espèce ou genre qui se fonde sur la première. Une telle distinction ne se retrouve dans aucune autre catégorie, elle caractérise bien cette première catégorie. Elle doit donc nous aider à comprendre ce qu'est cette première catégorie, et nous montre tout de suite qu'il ne s'agit plus de prédicable puisque précisément la substance, première catégorie, signifie en ce qui est la plus elle même quelque chose qui n'est pas dit d'un sujet, donc qui n'est pas attribuable. Les catégories impliquent donc quelque chose qui est au delà de l'universel, au delà du genre, la substance première.

Et ce quelque chose de fondamental et de premier, permet de saisir les substances secondes qui sont dans l'ordre de ce qui est attribuable ce qui est le plus parfait. Aristote le dit très nettement : "Il est clair que le prédicat doit être affirmé du sujet aussi bien pour le nom que pour le "logos" par exemple l'homme est affirmé d'un sujet, un certain homme, le nom lui est attribué et le "logos" de l'homme. De sorte que le nom et le "logos" sont attribués à un sujet ",

Aristote alors, montre le cas particulier pour les étants dans un sujet "car alors, la plupart du temps, ni leur nom, ni leur "logos", ne sont attribués au sujet. Dans certains cas leur nom pourra l'être mais pas leur "logos". On peut dire ce corps est blanc mais on ne peut dire qu'il est la blancheur, le "logos" blanc, du blanc. En dehors de là on peut dire que "tout est affirmé des substances premières ^{comme} sujets ou se trouvent, dans ces sujets eux-mêmes"(2 a 34). Et "si ces substances premières n'existaient pas, il serait impossible pour quelque chose d'autre d'être." Les substances premières comme sujets fondent donc toutes les attributions. (Aristote dira :

de la substance première n'est découlée aucune catégorie -3 a 36). Les attributions présupposent les substances premières. Il est donc normal que la première catégorie explicite son fondement et c'est précisément à cause de cela, qu'elle est première. Les autres catégories présupposent cette première qui seule se justifie.

Aristote du reste, souligne l'ordre qui existe entre ces différents sens de la substance : "Parmi les substances secondes, l'espèce est plus substance que le genre, car elle est plus proche que la substance première." (2 b 7)

Si, en effet, quelqu'un explique ce qu'est la substance première, il en donnera une connaissance précise, plus appropriées en l'expliquant par l'espèce plutôt que par le genre. (Pour expliquer l'homme individuel Pierre, on l'explique mieux en disant, c'est un homme qu'en disant c'est un animal)

De plus, "les substances premières, du fait qu'elles sont substrat de tout le reste et que tout les autres sont affirmés selon celles-ci, ou sont en celles-ci à cause de cela, elles sont dites substances par excellence." (2 b 15 sq.) "Comme les substances premières sont substrat à l'égard de tous les autres ainsi l'espèce à l'égard du genre. Car l'espèce est un substrat pour le genre." et par le fait même l'espèce est plus substance que le genre.

Mais parmi les espèces aucune n'est plus substance qu'une autre. L'homme ne l'est pas plus que le cheval. Parmi les autres prédicats, seules les espèces et les genres sont dits substances secondes, car "de tous les prédicats, ils sont les seuls à exprimer la substance première." (2 b 30) Du reste seuls avec la substance première, les espèces et les genres peuvent jouer ce rôle de substrat. "Car c'est bien des espèces et des genres que tout le reste est affirmé". (3 a 2)

Après avoir montré comment la substance se trouve dans la substance première, les sujets existants, puis dans les espèces et les genres, Aristote précise :

I.- Les caractères communs à toutes substances c'est de

n'être pas dans un sujet, même les substances secondes ne sont pas dans un sujet bien qu'elles soient attribuées à un sujet selon leur nom et leur "logos".

Mais ce caractère n'est pas propre à la substance puisque la différence elle aussi, n'est pas dans un sujet bien qu'elle soit attribuée à un sujet selon son nom et son "logos" - par ex.: bipède à l'homme.

2.- Le caractère des substances secondes ainsi que des différences c'est d'être attribué dans un sens synonyme, lorsque le nom est commun et le "logos" le même.

3.- Toutes substances semblent un "tode ti". Ceci est tout à fait vrai des substances premières mais les substances secondes signifiant plutôt un "poion ti", car le sujet n'est plus "un" numériquement. Précisons, les substances secondes déterminent la qualité relativement à la substance.

4.- Elles n'ont aucun contraire (de même pour la quantité) donc en dehors du mouvement.

5.- Elles ne sont pas susceptibles de plus et de moins. La substance n'est pas dite plus ou moins ce qu'elle est.

6.- Elle est, tout en restant numériquement une, apte à recevoir les contraires. C'est le caractère le plus propre, si du moins on précise par un changement qui lui est propre (pour distinguer cette capacité du cas du jugement qui devient successivement : vrai ou faux, mais sans aptitudes aux contraires.)

Cette étude de la substance se fait donc relativement au sujet et à l'espace, au genre. Les caractères sont étudiés relativement à sa fonction de sujet individuel et de son attribution propre. Cette étude est toute différente du livre Z de la Métaphysique où la substance est vue en fonction de l'être premier.

Aristote étudie après la quantité et immédiatement il affirme "elle est soit discrète soit continue" (4 b 20). En outre, la quantité est constituée soit de parties ayant entre

elles une position l'une à l'égard de l'autre, soit de parties n'ayant pas de position l'une à l'égard de l'autre."

Puis au chapitre 7 : le relatif : "on appelle relatives les choses dont tout l'être consiste en ce qu'elles sont dites dépendre d'autre chose ou se rapporter de quelque façon à autre chose, par exemple le plus grand est ce dont tout l'être consiste à être dit d'une autre chose, car c'est de quelque chose qu'il est dit plus grand."

"J'appelle qualité, ce en vertu de quoi on est dit être tel, mais la qualité est au nombre de ces termes qui se prennent en plusieurs sens." (8, 8 b 25 sq.)

Sans aucun développement, Aristote rappelle : l'action et la passion admettent aussi la contrariété, et elles sont susceptibles de plus et de moins. (9, II b I)

Pour la position, il renvoie au "relatif" et pour le temps, le lieu, la possession. C'est inutile, elles sont si connues. Il suffit de nous rappeler que la possession c'est être chaussé, être aimé, le lieu, être au lycée. (9, II b 7)

3.- Les catégories d'Aristote et de Kant

Kant parle de catégories et en donne même la table (cf critique de la raison pure, Analytique transcendantale, 3e sect, par. 10)

Table des catégories

- | | | | |
|---------------------|---|--------------------|------------|
| I.- <u>quantité</u> | - unité | 2.- <u>qualité</u> | - réalité |
| | - pluralité | | - négation |
| | - totalité | | limitation |
| 3.- <u>relation</u> | - substance et accident | | |
| | - causalité et dépendance | | |
| | - communauté (action réciproque entre agent et patient) | | |
| 4.- <u>modalité</u> | - possibilité - impossibilité | | |
| | - existence - non existence | | |
| | - nécessité - contingence | | |

Cette table des catégories correspond pour Kant à la liste de tous les concepts originellement purs de la synthèse, qui sont contenus à priori dans l'entendement et lui valent le nom d'entendement pur. Cette division est systématiquement dérivée d'un principe commun : la faculté de juger.

Kant a conscience de critiquer Aristote et de le dépasser : voici ce qu'il dit à propos d'Aristote : "C'était un dessein digne d'un esprit aussi pénétrant qu'Aristote que celui de rechercher ces concepts fondamentaux. Mais, comme il ne suivait aucun principe il recueillit comme ils se présentaient à lui et rassembla ces concepts, d'abord en prenant dix qu'il appella catégories (prédicaments). Le registre généalogique de l'entendement ne devrait comporter le concept empirique de Moteur et les modes de sensibilité pure (quando, ubi, situs). Il y a aussi des concepts dérivés mêlés aux concepts primitifs."

Pour Kant, les catégories sont les vrais concepts primitifs de l'entendement humain. Ces catégories de l'entendement, à la différence des "formes pures de la sensibilité" (espace, temps) ne nous représentent pas du tout les conditions sous lesquelles des objets sont donnés dans l'intuition. Ces catégories sont bien les conditions subjectives de la pensée, tout en ayant une valeur objective, fournissant les conditions de possibilité de toute connaissance des objets.

Kant reconnaît lui-même, que "la valeur objective des catégories comme concepts à priori, repose sur ceci que seules, elles rendent possible l'expérience (quant à la forme de la pensée). En effet, elles se rapportent alors nécessairement et à priori à des objets de l'expérience puisque ce n'est que par elles qu'un objet de l'expérience peut être pensé."(II,2,14). Le principe fondamental sur lequel repose toute la déduction à priori de la possibilité de l'expérience."

Ces concepts a priori sont source d'autres concepts purs mais dérivés et secondaires qui sont les prédicables de l'entendement pur. A la causalité il faut ajouter les prédicables

de la force, de l'action, de la passion, de l'action. A la communauté, il faut ajouter présence, résistance, modalité, prédicables de la naissance, de la fin...

Si pour Aristote, les catégories sont les genres premiers, ils sont donc fruit d'une abstraction totale ; ils proviennent donc de l'expérience et nous révèlent la coopération foncière de la raison et de l'expérience. Tandis que pour Kant, ceci ne suffit pas, il faut aller plus loin pour découvrir les catégories comme concepts à priori. Ils ne sont pas le fruit de notre connaissance mais les conditions de notre connaissance. Nous posons l'intellect agent comme condition de notre coopération.

4.-Les transcendants

Au delà des prédicaments, il y a les transcendants. Ceux-ci sont du reste plus à mettre en parallèle des prédicaments que des prédicables, car en réalité, ils sont bien comme le dépassement des genres suprêmes. Y a-t-il une certaine correspondance entre eux et les prédicaments ?

- res substance / quantité
- aliquid qualité / relation
- in lieu / temps
- verum situs / habitus
- bonum action / passion

CONCLUSION

Cette première partie de la logique, par les prédicables et les prédicaments, nous révèle les exigences de notre manière fondamentale et première de penser et elle nous montre aussi comment notre intelligence reflète les déterminations premières de ce qui est.

Il y a un double danger à éviter : celui de Kant qui veut maintenir le caractère transcendantal de la pensée en sublimant la détermination première de notre connaissance ; celui du marxisme, en réduisant la connaissance intellectuelle à n'être plus qu'un reflet du réel.

Profondément, il y a un certain parallélisme entre le mode de nos pensées et la réalité mais ce parallélisme n'est pas une harmonie préétablie à la manière de Leibniz, il est plutôt une coopération profonde qui se fait entre la réalité et notre intelligence.

On peut donc préciser que dans l'être, les limites et les divisions permettent la diversité et la multiplicité des natures, leur ordination par degrés par rapport à leur première cause, et leur mesure première.

Dans la connaissance, la division a pour but de distinguer les rationes d'après leur oppositions pour permettre ensuite, de les ordonner. Le résultat de ce travail est leur classification en genre et en espèce par la différence, et la détermination de chaque "raison" par la définition.

Dans les étants existants, c'est Dieu qui est principe et Mesure de toute limite et de tout ordre. Il est par sa Sagesse principe ultime et immédiat de tous les étants. Dans la connaissance intellectuelle, les principes suprêmes sont les genres premiers et l'être connu analogiquement. Ces genres sont divisés par des différences qui fixent la place aux espèces.

Le genre contient les espèces en puissance grâce à son indétermination. Les espèces ne s'ordonnent à lui que par la

Différence et elles se subordonnent immédiatement entre elles.

L'analyse de l'être fait craquer ce bel édifice rationnel, trop rationnel et trop loin du réel, et elle veut rejoindre l'ordre réel, existant, celui de la Sagesse de Dieu.

Dans la réalité, l'être a un principe, une mesure et une cause finale - il y a un ordre dynamique de finalité.

Dans la pensée, il y a de même, à côté de l'ordre de l'appréhension, qui est un ordre formel, l'ordre des quiddités intelligibles, le jugement qui atteint l'esse.

II^{eme} PARTIE : LOGIQUE DE L'ATTRIBUTION

CH. I NATURE de la deuxième opération au point de vue philosophique

Nous avons vu précédemment que l'objet propre de la première opération est la quiddité des réalités sensibles. Par cet objet nous pouvons saisir le mode propre de l'appréhension. C'est une assimilation intentionnelle **et** abstraite. D'où nécessité de poser un concept **et** un concept abstrait-universel. A cause de l'abstraction, notre intelligence doit ordonner les concepts et elle le fait selon un mode qui lui est propre. A cause de cela, cette opération a un processus qui lui est propre. (division, collation, classification) en vue de la définition et des prédicaments.

Précisons maintenant successivement, quel est l'objet formel de la seconde opération et comment cet objet rend compte du mode propre de cette seconde opération et nous aide à saisir la logique de cette seconde opération.

Reconnaissons d'abord, la difficulté de discerner l'objet formel de cette seconde opération et quelle est sa nature propre, à cause de sa grande diversité et de sa très grande richesse. La seconde opération implique en effet, de simples jugements d'existence, jusqu'aux jugements hypothétiques, jugements de relation pure. Cette opération implique de plus des éléments très divers qui concourent à sa perfection : conscience, adhésion, affirmation de la vérité, intervention des sens et de la volonté. C'est pourquoi, comme il est nécessaire de préciser son objet formel, il est nécessaire de discerner l'élément principal, celui qui permet d'ordonner les autres.

Dans la vie de notre intelligence, cette seconde opération apparaît bien comme essentielle mais non fondamentale. En effet, elle n'est pas première dans l'ordre génétique,

mais première dans l'ordre de perfection. Si donc on la nomme opération seconde, c'est à cause de l'ordre génétique. Mais, comprenons bien que, si cette seconde opération pré-suppose l'appréhension, elle ne s'ajoute pas d'une manière extérieure à celle-ci, mais de l'intérieur elle l'achève et la perfectionne. Tout se termine dans cette seconde opération. Car la connaissance, étant une action immanente et vitale, demeure dans le sujet connaissant, en le qualifiant, le perfectionnant.

C'est pourquoi, entre ces deux opérations, il n'y a aucune extériorité, la première est présente dans la seconde et celle-ci achève la première. Ceci est possible grâce à l'immatérialité de l'intelligence. Cette immatérialité explique du reste comment la réflexion est possible et nécessaire en cet acte parfait, c'est à dire comment l'intelligence peut prendre conscience de son activité et de ce qu'elle atteint. Cette conscience, lorsqu'elle est parfaite et complète, se réalise dans la connaissance même de la vérité ou de l'erreur. Car, cette conscience ne porte pas seulement sur l'existence de l'acte, mais aussi, sur la nature, son mode, sa perfection. L'intelligence ne se connaît comme parfaite que lorsqu'elle se saisit comme adéquate à la réalité, en harmonie profonde avec celle-ci, donc étant dans la vérité.

Avec le problème de la vérité, un nouveau problème apparaît : ce n'est plus celui de l'objet formel - qui spécifie et détermine l'activité de l'intelligence - mais celui de la réalité existante qui mesure la connaissance. La connaissance est alors relative à sa mesure et elle lui est adéquate ou non, conforme ou non. La fameuse définition de la vérité : adéquation de l'intelligence à la réalité, est significative!

La distinction spécifique et l'union existentielle de ces deux opérations sont très révélatrices de l'imperfection radicale de notre intelligence qui ne pouvant saisir intuitivement la réalité, la saisit en l'analysant, mais qui demeure toujours malgré son imperfection une intelligence avec

son ordre essentiel vers l'être. (I). Notre intelligence ne peut s'arrêter à la forme, à la quiddité, elle veut, au-delà de la forme et de la quiddité atteindre la réalité existante - en tant précisément qu'elle existe, en tant qu'elle est. Par là, nous comprenons bien les positions extrêmes qu'il faut toujours éviter parce qu'elles ne tiennent pas compte de toute la complexité de la réalité : affirmer que l'intelligence, à cause de sa condition, ne peut atteindre que la forme, la relation, elle ne peut prétendre atteindre l'être. Dans le premier cas, on ne voit que la finalité propre de l'intelligence, mais on télescope son mode rationnel humain. Dans le second cas, on ne voit que son mode rationnel et on néglige sa finalité propre. Dans les deux cas, on ne saisit plus ce qu'est l'intelligence humaine, et le problème de la seconde opération ne peut plus être saisi.

L'objet propre de la deuxième opération

S'il y a, de fait, une très grande diversité, parmi nos activités qui relèvent de la seconde opération de l'intelligence (celle qui compose et qui divise), on peut facilement comprendre le rôle tout à fait privilégié du jugement d'existence, en ce qu'il a de plus simple et de plus absolu : ceci existe. Le jugement d'existence manifeste bien, ce qu'il y a de tout à fait nouveau dans la seconde opération de l'intelligence, comment elle dépasse l'appréhension cherchant à rejoindre la réalité existante.

(I) St. Thomas n'hésite pas d'établir une analogie entre les liens de ces deux opérations de l'intelligence et ceux qu'il existe dans la réalité existante entre sa quiddité et son esse. Nous touchons là, aux exigences différentes de la simplicité et de la perfection.

L'objet propre de ce jugement semble bien être l'existence même de ce qui est : ipsum esse rei.

Si nous regardons maintenant, la connaissance que nous avons de la vérité - qui est comme l'autre pôle des activités qui relèvent de la seconde opération de l'intelligence -, quand nous disons : ce que nous affirmons est vrai, nous prétendons alors que ce que nous affirmons est conforme à la réalité existante (médiatement ou immédiatement). (Nous ne voulons pas traiter ici, de la vérité mathématique mais de la vérité telle que nous l'affirmons en philosophie, vérité à l'égard de ce qui est). La réalité existante apparaît alors, comme dernier critère de vérité. L'intelligence, pour se servir de ce critère, doit donc, connaître ce critère même. Donc pour connaître la vérité, dire que telle affirmation est vraie, il faut nécessairement que notre intelligence atteigne l'existence même de ce qui est, l'ipsum esse rei.

La réalité existante peut donc être saisie de deux manières : comme ce qui spécifie et détermine le jugement d'existence, comme ce qui mesure mon affirmation vraie. Elle est saisie comme objet propre et comme mesure. Évidemment, c'est ce dernier aspect qui est ultime et dernier - et il s'agit bien alors de la réalité existante en tant qu'elle existe en elle-même, indépendamment de sa manière d'être en notre propre connaissance.

Caractères propres de cette seconde opération

Puisque la raison formelle est complexe, l'acte l'est également ; c'est même la première chose qui caractérise cette opération : elle est complexe. En elle l'intelligence compose et divise.

Lorsqu'il s'agit de l'appréhension, son objet propre étant la quiddité des réalités physiques, celle-ci peut

être assimilée, tandis que l'ipsum esse rei ne peut l'être. En effet, en assimilant la quiddité, l'intelligence ne la saisit pas explicitement et parfaitement comme une réalité extérieure à elle, distincte d'elle, tandis qu'en connaissant l'ipsum esse rei, l'intelligence la saisit comme une réalité extérieure à elle, distincte d'elle, capable de mesurer son acte de connaissance. Donc, comme quelque chose qui ne peut être totalement, parfaitement assimilé. On ne peut qu'y adhérer, ou au contraire s'en écarter.

L'objet propre de la seconde opération est donc quelque chose qui par nature ne peut être parfaitement assimilé, car il demeure en lui-même essentiellement extérieur à l'activité intellectuelle. Il la tire hors d'elle, à la manière du bien qui attire la volonté.

C'est pourquoi, l'acte que l'ipsum esse rei spécifie, ne peut être qu'un acte d'adhésion. L'intelligence alors, se conforme à la réalité, s'y ajuste pour se vérifier et se perfectionner. C'est dans cette application à la réalité qu'elle prend conscience de la valeur propre de sa connaissance, de sa vérité. Cette conscience exige nécessairement une certaine réflexion par où l'intelligence saisit d'une part son acte d'appréhension comme bien - ce qu'elle atteint de la réalité - ce qui la modifie et transforme intrinséquement, et d'autre part, la limite de cet acte - la forme saisie, assimilée n'est pas toute la réalité existante, elle n'est pas tout ce que l'intelligence peut atteindre de cette réalité, car cette forme intentionnelle, en tant qu'assimilée, n'est pas la forme existante, celle de la réalité existante. Par là, l'intelligence prend conscience que, par l'assimilation intentionnelle de l'appréhension, elle n'atteint pas la vérité puisqu'elle ne saisit pas la réalité existante.

Nous pouvons donc préciser que cette seconde opération de l'intelligence implique réflexion, conscience, adhésion. La réflexion est une condition nécessaire pour la conscience

et pour l'adhésion à l'ipsum esse rei.

Enfin, précisons que le mode propre de la seconde opération est un mode de composition ou de division, à la différence de la première opération qui a un mode simplicité. En effet, l'intelligence n'est en contact avec ce qui est et ne se conforme avec ce qui est qu'en dépassant l'appréhension assimilatrice tout en la supposant. Elle implique donc une forme intentionnelle assimilée et reliée à autre chose, reliée à l'esse. Par là, l'intelligence entre en contact avec ce qui est et compose avec lui. Donc, c'est un mode de composition concret. Il y a un dépassement du mode abstrait pour rejoindre ce qui est et se confronter avec lui.

N.B. La seconde opération de l'intelligence est appelée jugement. Jugement traduit judicium qui exprime en premier lieu l'acte du juge qui discerne ce qui est conforme à la loi de ce qui ne l'est pas. La sentence du juge est un jugement. Ensuite judicium a été utilisé pour exprimer toute activité de l'intelligence qui discerne, qui critique.

(voir St. Thomas II. II. q 60 a.I. et surtout ad I.)

Extension de la seconde opération

Cette opération a la même extension que son objet, l'ipsum esse rei, qui est analogique, comme l'être même.

Le premier analogué pour nous est ce qui existe hic et nunc, les réalités physiques sensibles. Le premier jugement d'existence : ceci est.

Mais l'ipsum esse rei implique aussi les diverses relations entre les réalités existantes. Ce qui spécifie un jugement plus complexe, mais qui demeure analogiquement le même. Dans les deux cas, il y a mode de composition et d'identification - qu'il s'agisse du reste d'une identification essentielle ou accidentelle, peu importe, car c'est

toujours l'esse qui est atteint, soit l'esse simpliciter soit l'inesse (l'esse secundum quid).

A partie de ces premières opérations, l'intelligence peut former d'autres jugements : universels et scientifiques Elle peut aussi affirmer la possibilité ou l'impossibilité - jugements modaux. Elle peut aussi affirmer l'existence de réalités passées - jugements historiques. L'esse étant analogique, il n'y a pas que l'esse en acte il y a aussi les possibles.

Mais, n'oublions pas qu'il y a un premier analogué qui donne à cette opération de l'intelligence un mode propre. Ce premier analogue c'est l'existence même d'une réalité substantielle concrète, mesurée par le temps. C'est pourquoi toutes les opérations doivent être considérées sous cette lumière. Les jugements les plus abstraits gardent toujours un certain rapport dans leur propre structure avec le jugement d'existence qui a un mode concret.

Ch.II Le fruit immanent de la deuxième opération :

UN VERBE COMPLEXE QUI S'ACHEVE EN UNE ENNONCIATION

Comme le fruit immanent de la première opération est le verbe simple, et son terme la définition, de même le fruit immanent de la seconde opération est un verbe complexe, et son terme est une énonciation exprimant la vérité ou l'erreur. Il faudrait préciser la caractère particulier de ce verbe complexe comparativement à celui de la première opération ; il est une forme intentionnelle, mais une forme intentionnelle possédant sa propre organisation immanente ; il est toujours ce par quoi nous connaissons, mais il est aussi ce que nous connaissons et exprimons dans le discours par la parole.

Précisons tout de suite, la signification propre de plusieurs expressions que St Thomas emprunte à Aristote en

commentant son Peri Hermeneias. Dans le Peri Hermeneias, Aristote définit l'oratio : vox significativa ad placitum, cujus partes separatae aliquid significant ut dictio, non ut affirmatio vel negatio (I.Per. Her. 4 (I6 b 26) comm de S. Th. lec. 6 n. 12).

Voilà la définition in communi, qui distingue l'oratio du verbe simple qui s'exprime par la dictio. Car, à l'intérieur de l'oratio il y a des parties qui la constituent, ayant leur signification propre, ce qui évidemment n'arrive pas pour la dictio simple. (I)(notes en fin de chapitre).

Enfin, les parties de l'oratio doivent être significatives (comme la dictio, le terme) ; il n'est exigé qu'elles le soient comme affirmation ou négation. Donc, l'oratio n'est pas simplement le verbe complexe de la seconde opération - comme la dictio n'est pas simplement le verbe de la première opération -, mais elle le suppose et implique également la parole. C'est le verbe complexe qui s'exprime dans un discours. On peut traduire dictio : terme ; Oratio : discours.

Deux états de l'oratio : l'une imparfaite, l'autre parfaite

L'oratio parfaite est celle qui engendre un sens parfait dans l'âme de l'auditeur (2)

L'imparfaite est celle qui engendre un sens imparfait dans l'âme de l'auditeur.

Ce sens parfait ou imparfait engendré dans l'âme de l'auditeur ne considère pas le fait que l'une implique adhésion, l'autre ne l'implique pas, mais que l'une ne laisse pas l'intelligence de l'auditeur suspendue, comme si celle-ci attendait toujours la signification du discours ; mais ce discours possédant lui-même une signification parfaite totale, il est capable de déterminer plainement l'intelligence. L'intelligence sait alors de quoi il s'agit, comme lorsque je

dis : Dieu est le supreme bien.

Tandis que l'oratio imparfaite est celle qui n'exprime pas intégralement ce dont il s'agit : l'intelligence de l'auditeur demeure insatisfaite et en attente, par exemple : lorsque l'on dit : Pierre disputait... si tu dors...

Certes, une telle oratio demeure très proche du terme complexe, mais elle en diffère car dans une telle oratio, les parties sont unies par mode de tout, bien que ce tout reste imparfait du point de vue de la signification - il demeure inachevé et ouvert, tandis que dans les termes complexes, les parties sont unies par un mode de partie composée.

La principale espèce du discours est l'énonciation (3)

L'énonciation est définie : oratio verum vel falsum significans indicando (4) . Par exemple : l'homme est un animal.

S. Thomas précise que : l'oratio est pris pour un genre, tandis que significans verum vel falsum pour la différence spécifique. Par là on distingue l'énonciation des autres orationes qui n'expriment pas la vérité ou l'erreur, et qui par le fait même ne relèvent pas formellement de ce qui est spécifique de la seconde opération. Indicando désigne le rôle que le verbe remplit dans ces énonciations, pour signifier la vérité, en ce sens que le verbe a un rôle à jouer par modum asserendi, par mode d'application, d'affirmation, - ce qui se fait ordinairement par le verbe seul mode indicatif ou tout du moins capable de s'y ramener.

Voilà pourquoi dans la simple énonciation, la vérité est signifiée assertive en affirmant ou en niant. L'énonciation telle que S. Thomas l'utilise ici n'exprime pas seulement la forme intentionnelle complexe, fruit immanent de la seconde opération de l'intelligence, elle implique aussi le discours, la parole.

Cependant, la scolastique distinguera ensuite en face du Nominalisme, l'énonciation vocale et l'énonciation judicative mentale. Cette dernière est bien la forme intentionnelle complexe exprimant le vrai. Elle est ce par quoi notre intelligence juge et discerne ce qui est vrai. Elle est ce par quoi notre intelligence est jugée. (elle est un quo et in quo). Elle n'est pas ce qui termine d'une manière ultime notre connaissance intellectuelle puisque celle-ci ne s'achève pas à la forme intentionnelle mais à la réalité existante connue. Evidemment, si la critique s'occupe surtout de l'énonciation vocale.

Notes

1. Donc on distingue la dictio et l'oratio. La dictio composée (comme respublica) n'est pas l'oratio parce qu'elle ne correspond pas à un double concept mais à un unique concept.

2. voir S. Th. comm. Per. Her. I, I lec. 7 n.4

3. On emploie souvent énonciation et proposition l'une pour l'autre (voir I.q.I3, a.I2). Lorsque l'on distingue, la proposition ajoutée à l'énonciation la fait d'être proposée pour inférer quelque chose dans l'argumentation. (cf. I Post. Am. lec. 5, n3)

Division des énonciations

On serait tenté de dire que la première division de l'énonciation est en énonciation vraie et énonciation fautive, mais ce n'est pas exact étant donné que le vrai et le faux peuvent convenir à la même énonciation. De plus la vérité et l'erreur ne sont pas formaliter dans l'énonciation comme telle, mais dans le jugement puisque le jugement implique l'assensus et le dissensus. L'énonciation au contraire, regarde l'union des extrêmes sur laquelle tombe le jugement

d'assensus comme sur sa matière propre.

La première division

Cette division est en énonciation catégorique, et énonciation hypothétique. Cette division est une division essentielle, puisqu'elle se prend des parties essentielles. En effet, l'énonciation catégorique a comme parties principales : un sujet, le verbe, et le prédicat.(1)

Le sujet, c'est ce qui est capable de recevoir un attribut ("Illud de quo aliquid dicitur"). Le prédicat, c'est ce qui est attribué ("Illud quod de aliquo dicitur"). Comme dans cette énonciation : l'homme est blanc. Homme est dit sujet et blanc est la prédicat, ^{est} est la copule verbale. Dans une telle énonciation ces diverses parties sont bien les éléments essentiels, aussi est-elle appelée catégorique ou simple (categoria=praedicativa), précisément parce qu'elle n'est composée que de ses éléments essentiels : le verbe et le nom (2) Et, il ne peut y avoir de composition plus simple.

L'énonciation hypothétique, qui se dit aussi l'énonciation composée, c'est celle qui a comme parties principales deux énonciations catégoriques. Lorsque je dis : Si l'homme court, l'homme est mâ, c'est une énonciation composée hypothétique. Donc, la différence qui distingue énonciation simple et énonciation composée, c'est bien le rôle propre du verbe (la copule). L'énonciation simple est une, grâce au verbe, tandis que l'énonciation hypothétique est une, grâce à la conjection "et" ou grâce au "si", il ne s'agit plus d'unir des termes mais des énonciations. Voilà bien des modes essentiellement différents d'unir.

(1) cf. Peri. I ch.5 I7 a 9 Toute énonciation doit avoir un verbe. cf. S. Th. lec.I, n.6 et lec. 8,m.8

(2) lec. 8, n.14, du S. Th. comm. du Peri. h.

La deuxième division

Elle se prend de l'extension des énonciations c'est à dire selon qu'il s'agit d'énonciations universelles, particulières, indéfinies, singulières.

Notons d'abord, que si, dans les réalités physiques, la quantité et l'extension des réalités suivent la matière, de même dans les énonciations leur extension et leur quantité suivent le sujet, qui est "quasi" matière à l'égard des prédicats et du verbe. C'est un fait, en effet, que l'extension de l'énonciation (sa quantité) se prend de la pluralité et de l'extension des sujets auxquels convient ce "prédicat". C'est pourquoi, cette division n'est qu'accidentelle et matérielle.

Selon cette division, il y a donc, l'énonciation universelle, c'est à dire celle dont l'attribut affecte toute l'extension du sujet - l'extension du sujet est essentiellement atteinte par l'attribution. Donc, on peut dire que c'est celle en qui le sujet de l'énonciation est affecté par un certain signe universel. (1) Ces signes n'affectent du reste que le "terme-commun", par exemple : "Tout homme dispute". (2)

L'énonciation particulière est celle dont l'attribut affecte d'une manière particulière le sujet. On dira que c'est celle en qui le sujet est affecté du signe particulier. (3) par exemple : un certain homme court.

L'énonciation indéfinie est celle en qui le sujet est un terme commun, et où il n'est affecté d'aucun signe. Par exemple : l'homme dispute.

L'énonciation singulière est celle en qui le sujet est un terme singulier, ou un terme commun affecté d'une singularité (4). Par exemple : Pierre dispute, cet homme dispute.

La troisième division

Elle se fait en énonciation affirmative et négative (5). Cette division est analogue à celle du genre en ses espèces.

L'énonciation affirmative est celle en qui le prédicat est uni au sujet.

L'énonciation négative est celle en qui le prédicat est séparé du sujet. C'est pourquoi, l'affirmation réalise la composition tandis que la négation réalise la division(6).

Notes

(1) Ces signes sont : omnis, nullus, quilibet, neuter, tout ce qui implique une distribution pour plusieurs.

(2) N.B Notons du reste que dans l'énonciation, on peut distinguer parfois le sujet de la distribution et le sujet de l'énonciation elle-même. Par exemple à propos de l'énonciation : le cheval de n'importe quel homme court. Court est prédicat, cheval est sujet de l'énonciation ; mais du point de vue de la distribution (c'est à dire du signe universel) ce n'est pas le cheval, mais l'homme qui est le sujet.

De telle façon que le sujet de l'énonciation auquel le signe universel (signum distributionis) est affecté, c'est proprement le sujet de la distribution.

Or cette universalité (celle de la distribution) est absolue quand elle ne dépend pas d'un terme antécédent, dont la résolution doit être donnée avant que celle du terme distribué ; elle ne peut être que relative (secundum quid) quand elle dépend de la résolution d'un terme antérieur. Comme si je disais : n'importe quel cheval de l'homme court. Cheval est certes affecté d'un signe de distribution universel mais son universalité n'est pas absolue parce qu'elle est restreinte en fonction de l'homme. Autrement dit, l'extension du terme cheval ne peut s'exercer sans celle du terme

homme, elle dépend de ce terme.

(3) Les signes particuliers sont ceux-ci : quidam, aliquis, alter. Ces signes particularisent le sujet et l'attribution - celle-ci ne peut plus être prise "distributive".

(4) Le terme singulier c'est celui qui ne peut être attribué qu'à un seul et non à plusieurs.

(5) Parce que l'affirmation et la négation, l'une et l'autre, dépendent du verbe (de la copule), il faut bien noter qu'il y a deux fonctions de verbe (de la copule) : l'une principale, qui réalise l'unité du prédicat au sujet ; l'autre moins principale, qui n'est qu'une partie de l'extrême. Comme lorsque je dis : Pierre qui est docteur, est juste. Qui est, se tient du côté du sujet et constitue le sujet qui grâce à la copule "est" est uni au prédicat "juste". La copule est juste et elle joue le rôle essentiel et principal. Notons de plus, que cette copule principale est soit simple, soit complexe. Elle est simple, lorsque je n'en pose qu'une Pierre est juste. Elle est complexe lorsqu'elle est posée doublement : Pierre est ou fut juste. A propos des copules complexes, si l'une et l'autre sont niées ou l'une et l'autre affirmées, il est clair que toute la proposition est affirmative ou négative d'une manière

(6) absolue : Pierre n'est pas ; ne fut pas blanc. Mais si l'une est affirmative, et l'autre négative : Pierre est ou ne fut pas blanc, elle est formellement d'une qualité ; elle est dite "virtualiter" affirmative, si de soi elle infère une affirmation ; de même négative virtualiter, si de soi elle infère une négation. C'est pourquoi, cette énonciation : Pierre est et ne fut pas blanc, est virtualiter affirmative parce qu'elle infère : Pierre est blanc, qui est affirmatif d'une manière absolue.

(7) Peri. I lec. 8 m. 4-6, 19. 21

La quatrième division

Celle en énonciation d'inhérence et modales.

L'énonciation modale est celle en laquelle le verbe (ou la copule) est affecté d'un de ces modes : nécessairement, d'une manière contingente, possible, impossible. Ces modes affectent, en effet, le verbe dans sa fonction propre de réaliser l'unité de l'énonciation, et ils modifient cette unité et la transforment.

L'énonciation d'inhérence est celle qui réalise son unité dans ces modes. Elle compose un extrême avec l'autre sans modalité surajoutée, par exemple : Pierre est blanc. Mais cette énonciation : Pierre vit justement, est encore une proposition d'inhérence. Certes l'adverbe ici modifie le verbe ou le prédicat, mais il ne le modifie pas dans sa fonction propre d'unir l'énonciation, car la copule comme copule demeure absolue et simple. Tandis que : Pierre dispute nécessairement, ou d'une manière contingente, est une énonciation modale car la copule est modifiée, par une modification qui touche la composition elle-même.

Donc, cette division, elle aussi, se prend du point de vue de la copule.

N.B.

On distingue encore la matière des énonciations relativement à la copule, de cette manière :

L'énonciation naturelle, lorsqu'un terme est de l'essence de l'autre. Il y a alors une relation essentielle entre prédicat et sujet. Par ex. : L'homme est animal. Ou lorsqu'il y a une relation nécessaire relativement à la propriété. Par ex : L'homme est capable de rire.

L'énonciation contingente, lorsque le prédicat convient d'une manière accidentelle au sujet et peut être présent ou absent sans que le sujet disparaisse. Par ex: Pierre est juste

L'énonciation éloignée, lorsque le prédicat répugne au

sujet. Par exemple : l'homme est une pierre.

Chap III Eléments de l'énonciation : le Nom et le Verbe

Dans le Peri Hermeneias, Aristote analyse les éléments qui composent l'énonciation. (Peri Her. I, 16 aet b, Comm de St Th. lec.1, n.6)

Le nom compose l'énonciation comme une de ses extrémités : le verbe compose l'énonciation comme réalisant l'unité. C'est par le verbe que se fait l'unité (medium copulans).

Ces deux éléments sont nécessaires pour constituer une énonciation et les deux seuls sont nécessaires.

S. Th. à la suite d'Aristote, définit le nom : la "vox significativa ad placitum sine tempore cujus nulla pars significat separata, finita et recta." (com. peri her. I lec.4)

Vox significata ad placitum, se trouve dans la définition de tout terme. Le sine tempore distingue le nom du verbe. Comprendons bien que ce "sine tempore" n'exclut pas le temps comme une réalité signifiée. Autrement dit, le temps n'intervient pas comme modifiant la signification du nom, parce que précisément, le nom signifie la réalité comme un extrême stable (stans) ; le verbe signifie la réalité comme un extrême fluent (fluens) mais unissant et agissant. Tout acte se fait dans le temps.

Cujus nulla pars significat separata, ceci exclut le discours et le terme complexe. L'oratio est en effet composé de noms mais n'est pas un nom ; de même le terme complexe est une combinaison de plusieurs noms. Or partout où l'unité n'est pas sauvegardée, l'être ne l'est pas davantage.

"Finita" est posé pour exclure les noms infinis, comme : non-homme. Car non-homme, s'il est pris comme deux dictions, est alors quelque chose de complexe, et donc est exclu par la première précision : cujus nulla pars. Mais si non-homme

est pris comme simple diction, alors il est infini, et comme tel, il est exclu de la raison du nom, il n'a pas le mode du nom, qui est de signifier quelque chose de déterminé.

Le nom infini ne signifie pas quelque chose de déterminé mais supprime le signifié déterminé. Aussi, comme tel, il ne pose rien. Voilà pourquoi, ce n'est plus un nom. (on peut dire que le propre du nom infini, c'est de supprimer le signifié qui est dans un certain nom)

La précision : "recta" exclut les cas obliques par lesquels le nom est décliné, comme lorsqu'on dit : de l'homme, à l'homme. Ces cas sont exclus du nom parce que essentiellement ils ne sont pas du nom mais ils ne le sont qu'en raison du cas nominatif. Nominatif et oblique signifient certes la même réalité mais n'exercent pas la signification de la même manière parce que les cas obliques ne l'exercent pas pour signifier la réalité comme un "quid", et comme un certain extrême en lui-même, mais en tant que relatif à un autre, dépendant d'un autre. Ce n'est que d'une manière réductive qu'ils remplissent leur rôle de nom.

Autrement dit, le nom exprime essentiellement la réalité existante en ce qu'elle a d'absolu, prise en elle-même, tandis que le cas oblique relativise sa signification, le regarde en fonction d'un autre.

Le verbe est défini par S. Thomas à la suite de Aristote "Vox significativa ad plerumque cum tempore, cujus nulla pars significat separata, finita et recta, et eorum quae praedicantur, semper est nota." (1^{er} Peri. lec 5 n. 2)

Expliquons chacune de ses expressions :

Cum tempore. Ceci diffère le verbe du nom. Car le cum tempore signifie une réalité par mode de mouvement ou d'action et de passion ; du fait que la réalité mue est mesurée par le temps.

Significare cum tempore ne veut donc pas dire : signifier le temps comme une réalité, car le nom peut faire cela, mais c'est bien signifier une réalité en tant que mesurée par

le temps, dépendant essentiellement de lui et ne pouvant s' en abstraire. Or une réalité est mesurée par le temps quand elle est signifiée comme "fluens", selon un certain mouvement car ce qui est, ce qui agit, est ce qui essentiellement et en premier lieu (primo et per se) est mesuré par le temps. C' est pourquoi, lorsque le verbe semble abstrait du temps - comme si on dit : l'homme est animal, ou à l'égard des vérités éternelles - le verbe cependant ne cesse de signifier avec le temps, c'est à dire par mode d'action ou de fluxus (per modum actionis seu fluxus). Dans ce cas, il y a ceci l'original, c'est que le temps impliqué dans le verbe ne restreint plus la vérité de l'énonciation, les extrêmes de l'énonciation ne sont pas unis seulement durant ce seul temps ou en dépendance d'un certain temps, mais ils sont unis selon leur quiddité intrinsèque.

Notons bien du reste, que le verbe "est" signifie toujours l'esse, qu'il s'agisse d'affirmer "Pierre est" ou "Pierre est blanc" (cf I per. lec 5 n.22). Cette actualité de l'esse est commune à toute forme, soit substantielle, soit accidentelle. C'est pourquoi, quand nous voulons signifier qu'une certaine chose est, existe, nous le signifions par le verbe "est". C'est pourquoi aussi, d'une manière secondaire est signifiée par là "la composition", l'avoir : Pierre est blanc, Pierre a la blancheur, il la participe.

Cujus nulla pars significat separata, est mis pour montrer la différence avec le discours, et pour exclure les verbes composés qui ne jouent plus immédiatement le rôle propre du verbe. Le verbe n'est ni un adjectif, ni un substantif mais il signifie selon le mode de l'union ou de la composition c'est à dire qu'il signifie bien une seule réalité mais avec un mode particulier. Autrement dit, comme le nom signifie la réalité à la manière d'une réalité stable (per modum per se stantis) ou la réalité et le mode d'être essentiellement stable (per se stans) qui ne sont pas deux réalités signifiées parce que jamais une res n'est signifiée sans un certain mode, de même pour le verbe.

Finita exclu le verbe infini pour la meme raison que pour le nom infini. Il faut distinguer avec soin le verbe négatif du verbe infini. Le verbe négatif implique le concept complexe du verbe et de la particule "non" ; tandis que le verbe infini implique un unique concept. De plus si le verbe négatif rend l'énonciation négative, le verbe infini ne la rend négative.

Recta, ceci pour exclure le verbe oblique c'est à dire celui qui se décline. Ceci provient du mode propre du verbe, car il signifie avec mouvement et action. Mais, quand le verbe signifie l'action au passé ou au futur, il faut reconnaître que cette action n'est plus exprimée d'une manière absolue comme action. Seule l'action au présent signifie l'action. C'est pourquoi, l'obliquité du verbe se fait par la dérivation du temps.

"et eorum quae praedicantur, semper est nota, ce qui exclut le participe, qui peut être pris aussi bien du côté du prédicat que du côté du sujet, bien qu'il signifie "cum tempore", ce qui évidemment ne peut avoir lieu pour le verbe qui toujours se tient "ex parte praedicati" parce que, soit il signifie le prédicat, soit il est exigé pour unir le prédicat au sujet. C'est pourquoi, il est bien le signe de ceux qui sont attribués, parce qu'il les unit et les compose avec le sujet. Si parfois il est mis du côté du sujet, comme le verbe d'un mode infinitif, c'est lorsque le verbe est pris "in vi nominis" et non plus comme verbe. (Peri I, lec 5 n.8 et 9).

Le verbe et le nom s'unissent pour exprimer l'individu, en exercice d'être, d'agir et même son état.

Ici, nous saisissons bien, dans la deuxième opération le dépassement du "concept universel", expriment la quiddité, à ce qui exprime ce qui est, l'existant concret singulier.

Il y a là un problème de critique extrêmement intéressant et difficile. La logique le constate et le suppose résolu. Car on ne peut dire que dans notre langage, il y a des noms et des verbes comme il y a des attributs.

chap IV L'etre de raison de la seconde opération :
L'attribution (praedicatio)

Que faut-il entendre par attribution ? Notons d'abord que l'attribution en exercice appartient à la seconde opération en laquelle tel terme est énoncé relatif à l'autre. L'attribution implique toujours composition ou division d'un terme à l'égard d'un autre, en affirmant que l'un appartient à l'autre ou en le niant.

Cette composition ou cette division est l'oeuvre propre de l'intelligence. Certes, elle a un fondement dans la réalité, mais formellement, elle est réalisée par l'intelligence et se réalise en elle.

S. Thomas, dans le De ente et essentia, à la fin du ch. 4, expliquant la raison formelle de la prédication, dit qu'elle est la conjonction des extrêmes par mode d'attribution. Cette composition ne peut être qu'une relation de raison puisqu'elle est l'oeuvre de l'intelligence et d'une intelligence qui ne saisit pas intuitivement la réalité, qui doit l'analyser et ensuite la recomposer. Cette relation de raison a cependant un fondement dans la réalité existante : l'identité ou la convenance des termes extrêmes, leur non identité ou leur non convenance, s'il y a négation.

Comprenons, en effet, que dans toute attribution, le sujet et le prédicat signifient la même réalité existante bien que selon des raisons diverses. (cf S. Th. I à q.13 a.12). Quand je dis : Pierre est sage, il est clair que Pierre et sage sont identiques dans la réalité mais différents selon leur signification propre, leurs raisons, puisque Pierre et sage n'ont pas la même signification. Quand je dis : l'homme est un animal, ceci veut dire : ce qui est homme est vraiment un animal. Le prédicat et le sujet expriment le même sujet existant (supposit), mais ils diffèrent selon leur raison propre. La signification de homme et celle d'animal ne sont pas les mêmes.

C'est pourquoi, par l'attribution, l'intelligence signifie l'identité des extrêmes dans la composition elle-même par le verbe, et elle signifie aussi la diversité des extrêmes selon leurs propres significations.

Par l'attribution, l'intelligence affirme que la réalité existante est capable d'unifier en les identifiant, les "raisons" très diverses. Le réel est plus riche que les "rationes". Nous sommes donc bien en présence d'un procédé inverse de celui de l'abstraction, car celle-ci sépare, isole, ce qui dans la réalité existante ne fait qu'un ; l'attribution regroupe des raisons distinctes dans l'intelligence grâce à l'abstraction, et elle les unit sur le modèle de l'unité existentielle et grâce à celle-ci. (cf comm Peri Her. I lec 3)

Le problème de l'attribution joue un rôle capital de médiation : l'attribution suppose en effet une intelligence en possession des rationes, des termes et une intelligence en quête de rejoindre le réel existentiel pour se confronter avec celui-ci, pour l'exprimer, le dire en reconnaissant sa priorité. S'il n'y avait pas une certaine possession des rationes, il ne pourrait y avoir composition, et s'il n'y avait pas ce désir de rejoindre ce qui est, l'attribution ne serait plus qu'un assemblage de rationes, de combinaisons de termes - elle pourrait sans doute réaliser une certaine union d'addition mais jamais une unité nouvelle exprimant quelque chose d'irréductible relativement à ce qui était déjà possédé.

De ce point de vue, le problème de l'attribution est très révélateur de notre intelligence humaine, intelligence qui possède ce qu'elle connaît par et dans les formes intentionnelles et qui ne peut s'arrêter à cette possession, car elle est tout ordonnée à ce qui est, l'existence de la réalité. Pour être unie à ce qui est elle doit accepter d'être au-delà de ce qu'elle possède, au-delà de son immanence vécue dans et par les formes intentionnelles. N'est ce pas cela la pauvreté radicale de notre intelligence ? Elle ne peut être vraie dans sa possession, elle ne peut l'être qu'au-de-

là, en acceptant de ne pas s'arrêter à ce qui est sa possession. Si elle s'arrêtait à ce qu'elle possède, en s'y complaisant, elle ne pourrait plus rejoindre la réalité. Elle demeurerait enfermée dans son propre bien, dans la possession des "formes intentionnelles". Et alors l'attribution dans son originalité propre disparaîtrait pour laisser place à un réseau de relations plus ou moins complexes s'organisant en une démarche dialectique.

Conditions de l'attribution

Nous l'avons déjà dit, le fondement de l'attribution est l'identité et la convenance des termes extrêmes dans la réalité existentielle, ce qui doit être considéré non seulement du côté de la réalité signifiée, mais aussi du point de vue du mode de signifier. L'intelligence, en effet, est capable de composer des termes divers, et de diviser ceux qui sont unis, et elle peut aussi appréhender et signifier une et même réalité de diverses manières, selon l'abstraction totale et selon l'abstraction formelle, selon le mode concret et selon le mode abstrait. (cf. l a q. 39, a.4 et a 5). Aussi, il se peut qu'en fonction du mode de signifier lui-même, tel terme ne soit plus capable d'être attribué à tel autre, bien que ce terme, considéré en lui-même, soit capable d'être uni à tel autre. A cause de l'abstraction formelle, par exemple, aux termes humanité et blancheur, rien d'étranger ne peut leur être attribué. (cf S. Th. De Hebdomibus lec 2) . Ces termes, en raison de leur abstraction, ne signifient plus que des formes pures. L'humanité signifie ce par quoi cet homme est homme et la blancheur ce par quoi ce blanc est blanc. Ces termes, en raison de leur abstraction, signifient un principe formel n'exprimant que leur propre forme. C'est tout différent pour ces formes prises d'une façon concrète, par exemple : tel homme est signifié comme ce qui a l'humanité et ce blanc comme la blancheur. Or du fait que tel homme a l'humanité et ce blanc la blancheur, cela n'empêche pas qu'ils aient quelque chose d'autre qui n'appartient pas à leur raison propre, à moins qu'il y ait une opposition entre leur raison propre et celle de ce qui leur est attribuée. C'est pour-

quoi, tel homme et tel blanc sont capables de s'unir telle ou telle forme, telle ou telle qualité distinctes de l'humanité et de la blancheur. On comprend alors comment telle la blancheur et l'humanité signifient par mode de partie, et sont incapables d'être attribués aux réalités concrètes - jamais la partie n'est attribuée au tout - tandis que blanc et homme signifient par mode de tout et sont attribuables aux réalités concrètes

Ce qui permet de conclure :

1.- Le concret est attribué au concret, aussi bien pour les substances concrètes que pour les accidents. Par exemple homme est animal, homme est blanc ; blanc est une couleur.

2.- Les abstraits ne sont pas attribués vraiment des concrets ; les concrets ne le sont pas vraiment des abstraits en raison de leurs modes de signifier (cf de ente et essentiali. 3 l q. 3a. 3). Cependant il arrive que de telles attributions soient vérifiées en raison de l'identité (identice) comme c'est le cas pour les transcendants par ex: on peut affirmer : l'unité est une, la vérité est vraie. C'est également le cas pour les réalités transcendantales, on peut par ex : affirmer la déité de Dieu, que l'éternité est dieu. Aussi St. Th. déclare-t-il que les formes générales ne sont pas dites d'une seule manière (uno modo) (S. Th. De veritate q. 21, a. 4 ad. 4). L'être n'est pas dit seulement de ce qui est mais aussi de ce par quoi quelque chose est. L'être et les transcendants, concus dans l'abstrait ou le concret, sont attribués tant des concrets que des abstraits.

3.- A l'égard des accidents, les prédicats supérieurs sont attribués aux inférieurs, même si ceux-ci sont signifiés d'une manière abstraite : par ex : la blancheur est une couleur, elle est une qualité. Précisément parce qu'à l'égard des accidents, les termes considérés d'une manière abstraite signifient l'essence tout entière et leur raisons intrinsèques en leur totalité - les accidents en eux-mêmes et par eux-mêmes ne sont que des formes-. Du reste, il est facile de comprendre que les accidents, considérés d'une manière concrète (concrétive), ne sont pas situés dans les prédicaments, comme espèce ou comme genre, si ce n'est d'une manière

réductive. Ils se sont classés dans un genre qu'en tant qu'ils sont signifiés d'une manière abstraite, comme la blancheur, ou la musique. (cf De Ente et Essentia ch 7 et le de Veritate q 3 a 7 ad 2).

Toutes ces conditions proviennent de la nature même de l'attribution, qui implique l'identité - l'application du tout au tout. Lorsque, en effet, un terme est attribué à un autre, le prédicat ne doit pas contenir moins que le sujet ou le sujet moins que le prédicat, du moins pour ce qui est du mode de signification. Aussi quand l'un et l'autre sont considérés d'une manière concrète les deux sont signifiés comme un tout; et ainsi ils sont capables d'être unifiés d'une manière nouvelle par l'attribution.

Par contre, les termes abstraits par rapport aux termes concrets, se rapportent comme parties à l'égard du tout - "parties fruit d'une abstraction formelle -, non certes comme le supérieur à l'égard de l'inférieur, mais comme le formel à l'égard du matériel, comme la forme à l'égard du sujet (1) Le terme abstrait ne pouvant donc s'identifier au terme concret, toute partie est moindre que le tout. On comprend pourquoi le terme abstrait ne peut être attribué au terme concret; à moins qu'il s'agisse d'un terme transcendant, celui-ci étant immanent à la totalité du tout et à chacune de ses parties, ne se rapporte plus comme partie à l'égard du terme concret. (2)

Ceci nous manifeste aussi que les termes abstraits signifiant les formes accidentelles, peuvent être attribués aux termes abstraits semblables, parce que ces termes abstraits signifient la raison toute entière qui se trouve dans les accidents, et par le fait même sont attribués par mode de tout.

Voilà ce qui exprime les exigences de l'identification, de l'identité qui se réalise dans l'attribution. Pour bien le comprendre, il faut se souvenir que le fondement de l'attribution n'est pas l'identité en tant qu'elle existe dans la réalité indépendamment de toute activité de l'intelligence,

Notes de la page 49

(1) N.B. On pourrait se poser la question : l'attribution de l'abstrait au concret à l'égard des réalités substantielles n'est elle pas vraie en soi mais fautive en raison de son mode ? Pour S. Th. cela ne fait pas de doute. Car l'attribution réclame l'identité non seulement ex parte rei significata mais aussi ex parte modi significandi. Donc : l'homme est humanité, est inacceptable non seulement en raison du mode de signifier mais aussi en raison de ce qui est signifié. Et ceci toujours pour la même raison : le concret (l'homme) inclut dans son concept quelque chose que l'humanité n'inclut pas, l'humanité signifie : ce par quoi l'homme est homme, tandis que l'homme dit : celui qui a l'humanité. Il n'y a pas d'inconvénient que celui qui a l'humanité possède quelque chose d'autre que l'humanité. Donc quelque chose au sujet de quoi l'humanité n'est pas attribué. (S.TH. de ente et essentia, ch.3 ; De Hebd lec 2 ; l q 3 a 3)

(2) N.B. Il y a quelque chose de spécial à l'égard de la quantité. Le "quantum" concret est en effet attribué à la quantité prise in abstracto. On dit par exemple que la quantité est étendue, qu'elle est quantifiée. Pourquoi cela ? Parce que la quantité, même séparée du sujet, possède des parties, et en tant qu'ayant des parties, elle est dite étendue et quantifiée. C'est pourquoi, à propos de la quantité, il est juste de dire qu'elle est quantifiée.

mais en tant qu'elle est objet de l'intelligence - et dans la mesure où elle est objet.

Nous constatons, en effet, lorsqu'on dit : l'homme est un animal, que si animal et homme sont identifiés dans la réalité, cependant animal est dit être le genre et homme l'espèce, parce que ces prédicats ne conviennent pas à homme et animal en tant qu'ils sont identifiés, mais en tant qu'ils sont séparés, virtuellement et qu'ils sont objet de l'intelligence, et seulement sous cet aspect.

Donc, pour que l'attribution : humaniste à l'homme soit juste, il ne suffit pas que humanité et homme soient identifiés de n'importe quelle manière, mais qu'ils s'identifient en tant qu'attribués, c'est à dire en tant qu'objet de l'intelligence. Cette identification n'est donc pas seulement existentielle et matérielle mais formelle.

N.B

Pourquoi dans les attributs substantiels abstraits, une véritable et formelle attribution du supérieur à l'inférieur peut avoir lieu ? Pour comprendre cela, il faut savoir que les termes abstraits peuvent être pris d'une manière spécifique (specificative) ou d'une manière réduplicative (reduplicative). S'ils sont pris d'une manière spécifique, ils signifient seulement la nature selon son constitutif formel ; s'ils sont pris d'une manière réduplicative, ils signifient ce qui est exprimé grâce à l'abstraction formelle. C'est pourquoi dans le premier cas l'attribution est possible. Un certain terme abstrait plus commun peut être attribué à un autre terme abstrait moins commun. Tandis que dans le second cas c'est impossible. En effet, ces termes substantiels abstraits sont constitués par certains prédicats essentiels ; humanité signifie cela par quoi l'homme est homme. Or l'homme est homme selon le prédicat essentiel. Donc l'humanité inclut ceux-ci. Donc ces prédicats essentiels doivent être vérifiés au sujet de l'humanité et peuvent lui être attribués puisqu'ils lui conviennent. Tandis que là où intervient la réduplication, même s'il y a identité dans la réalité, l'attribution ne peut se faire. Animal et homme sont identiques dans la réalité, mais si animal est pris d'une manière réduplicative, comme genre, il ne peut plus être attribué à homme de même à l'égard de l'homme.